Décision n° 2016-0754
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 31 mai 2016
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2016-0519 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 avril 2016 modifiant la décision n° 2015-0160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 31 mai 2016,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur de l'accès mobile
et des relations avec les équipementiers

Annexe à la décision n° 2016-0754
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 31 mai 2016

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198909834	HAVRE CONTAINERS	76 LE HAVRE	1 UHF
199000494	CTRE HOSP GENERAL JACQUES MON	61 FLERS	2 VHF
199100112	CENTRE D'ETUDES DES TUNNELS	69 BRON	1 UHF
199103227	COMMUNE DE CHALAMPE	68 CHALAMPE	1 VHF
199506381	COMMUNE DE ST DENIS	97 ST DENIS	1 UHF
199604860	SDEL APPLIMATIC	76 NOTRE DAME DE GRAVENCHON	2 UHF
199605004	WILLIAM PITTERS INTERNATIONAL	33 LORMONT	1 UHF
199701988	SDEL APPLIMATIC	76 GONFREVILLE L ORCHER	3 UHF
199800782	UNION TECHNIQUE AUTOMOBILE MOTO	91 LINAS	4 UHF
199900093	COMMUNE DE ROUBAIX	59 ROUBAIX	2 UHF
199900783	SANTERNE NORD PICARDIE INFRA	59 SAINGHIN EN MELANTOIS	1 UHF
200300075	UNION TECHNIQUE AUTOMOBILE MOTO	91 LINAS	2 VHF
200501511	MERSEN FRANCE SB SAS	77 ST LOUP DE NAUD	1 UHF
200900593	CALBERSON ARMORIQUE	35 CESSON SEVIGNE	1 UHF
201101287	STELIA AEROSPACE	44 ST NAZAIRE	2 UHF
201101410	RADIO-SERVICE PLUS	75 PARIS	2 UHF
201300154	SERIS SECURITY	59 ENNETIERES EN WEPPES	1 UHF
201302202	TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FR	59 ONNAING	2 UHF
201400103	OUTAREX	94 IVRY SUR SEINE	1 UHF